



Communiqué de presse

L'Office national des Pensions et bpost mettent tout en œuvre pour reprendre le paiement des pensions à domicile dans les plus brefs délais

Le personnel du transporteur de fonds Brink's a repris le travail. Cela ne signifie malheureusement pas que les pensions payées à domicile pourront immédiatement être à nouveau remises en main propre. En raison de la grève chez Brink's, l'Office national des Pensions (ONP) et bpost s'étaient vus contraints d'amener les pensions aux bureaux de poste via un système alternatif. L'ONP et bpost mettent tout en œuvre afin de rétablir entièrement le cours normal des choses – transport des pensions par Brink's et paiement par le facteur à domicile – dans les plus brefs délais. Entre-temps, le paiement à domicile reprend progressivement. Certains pensionnés devront toutefois, par la force des choses, encore aller retirer leur pension dans un bureau de poste.

En raison de la grève chez le transporteur de fonds Brink's, l'Office national des Pensions (ONP) et bpost avaient mis en place un système alternatif afin d'acheminer les pensions aux bureaux de poste. Maintenant que le personnel de Brink's a repris le travail, nous espérons que le cours normal des choses – transport des pensions par Brink's et paiement à domicile de la pension par le facteur – pourra de nouveau reprendre.

Le retour au système habituel n'est toutefois pas synonyme d'un retour complet à la normale : les prochains paiements de la pension en main propre par le facteur (prévus les 29/11 et 30/11 et concernant environ 13.000 pensionnés) ne se feront que partiellement à domicile. Certains pensionnés devront donc encore aller retirer leur pension dans un bureau de poste ou, en cas de mobilité limitée, se la faire apporter plus tard par le facteur. L'ONP et bpost mettent tout en œuvre pour rétablir, aussi rapidement que possible, le paiement à domicile pour l'ensemble des pensionnés affectés.

Les pensions payées par virement bancaire ne sont pas concernées par cette situation et continuent d'être versées en temps et à heure sur le compte bancaire.

Paiement par virement

L'ONP rappelle que plus de 94 % des 1 850 000 citoyens qui reçoivent une pension de l'ONP ont opté pour cette alternative de paiement sûre, rapide et ponctuelle.

Les pensionnés qui, désormais, veulent être aussi payés par virement peuvent le demander à l'ONP de la manière suivante :

- ~ Téléphone : 0800 502 56
- ~ E-mail : virements@onp.fgov.be
- ~ Online : Dans le dossier de pension online www.mypension.be, vous pouvez changer le mode de paiement de votre pension.
- ~ Adresse postale : Service Virements
 Tour du Midi - 14^e étage
 1060 Bruxelles
- ~ Visite : Pour connaître le lieu et les heures d'ouverture des bureaux, des permanences et des Pointpensions, consultez le site web www.onp.fgov.be ou appelez le 0800 50 256.